



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 NOVEMBRE 2020

-:-

L'an deux mille vingt, le cinq novembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Anne-Laurence DELAULE, Mme Mélanie NOWAK, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Catherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Patricia FIFI, M. Dominique SERVANTON, M. Fatah BENDALI, Mme Sophie HELIE, Mme Annick TCHIENDA, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Alexandra CHAUVAUX, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Igor BRAS GUERREIRO, M. Pascal PROVENT, Mme Flora LARUELLE, M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sébastien PENNAMEN, M. Sophian MOUALHI, Mme Milène COITOUX, M. Arnaud WUST, Mme Valérie LUQUET, Mme Marine BARDELAY, M. Paul GOHIN, M. Olivier LAFAYE, Mme Nawel HAMLAOUI

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Marine RENAUVAND, représentée par Mme Karen CHAFFIN  
M. Vinh NGUYEN QUANG, représenté par M. Olivier LAFAYE

**SECRETAIRE:** M. Christophe SKAF

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h42.

### 1 – MISE EN REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de réformer les cinq véhicules dont la liste figure en pièce jointe.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures permettant de procéder à leur vente par une entreprise agréée.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

### 2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE ET DEBAT** des orientations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet, et joint à la présente délibération.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

### 3 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** à compter de l'exercice 2020 et pendant une durée de 5 et 6 ans, la réintégration des subventions d'investissement par le débit des comptes 139158 subvention d'équipement et le crédit du compte 777 quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat selon le tableau annuel ci-dessous :

Compte	Libellé	Montant
Dépenses		
1391	Subvention d'équipement	
139158	Autres groupements	1 891,93 €
Recettes		
77	Produits exceptionnels	
777	Quote-part des subventions transférées au compte de résultat	1 891,93 €

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget primitif 2020 dont les chiffres sont repris dans le document joint détaillé par nature - fonction.

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 9 (opposition)

#### **4 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES – BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** la mise en non-valeur des produits irrécouvrables et l'admission des créances éteintes.

**DIT** que les dépenses seront imputées au chapitre 65 – autres charges de gestion courante, Rubrique 020 – administration générale de la collectivité, nature 6541 pour les créances admises en non-valeur, et en nature 6542 pour les créances éteintes.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

#### **5 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** la mise en non-valeur des produits irrécouvrables.

**DIT** que les dépenses seront imputées au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, Rubrique 61 – Service en faveur des personnes âgées, nature 6541 Créances admises en non-valeur.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

#### **6 – PLU : BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition du public tel qu'il est présenté dans le document ci-annexé,

**EMET** un avis favorable sur le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

**SOLLICITE** l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour approuver la présente modification simplifiée du PLU.

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, Mme Bardelay, M.Wust, Mme.Luquet)

**ABSTENTION** : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

## 7 – ZAC LALLIER-GARE : DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CREATION ET DE L'ETUDE D'IMPACT

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** aux modalités de la participation du public par voie électronique relative au projet de création du dossier de création de la ZAC lallier – Gare 3 Communes telles que définies :

- L'ouverture de la participation du 18 janvier au 18 février 2021 inclus, sous réserve de la crise sanitaire ;
- La mise à disposition du dossier comprenant :
  - o le projet de dossier de création de la ZAC Lallier- Gare 3 Communes, y compris l'étude d'impact et son résumé non technique ;
  - o l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet ainsi que la réponse apportée à cet avis par l'Etablissement Public Territorial en tant que maître d'ouvrage du projet ;
- La mise en ligne du dossier par voie électronique sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial à l'adresse suivante : [www.grandorlyseinebievre.fr/projects](http://www.grandorlyseinebievre.fr/projects) et sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : [www.lhaylesroses.fr/cadre-de-vie/urbanisme](http://www.lhaylesroses.fr/cadre-de-vie/urbanisme) ;
- La mise à disposition sur support papier d'un dossier au service Urbanisme de la Mairie de L'Haÿ-les-Roses, aux jours et heures habituels d'ouverture du service au public, en dehors des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h00 et de 13h30 à 18h (fermeture le jeudi après-midi) ;
- La création d'une adresse mail dédiée : [concertation-lallierhochart@ville-lhay94.fr](mailto:concertation-lallierhochart@ville-lhay94.fr), ainsi que l'ouverture d'un registre au service urbanisme afin de recueillir les avis des personnes souhaitant s'exprimer sur le sujet ;
- La publication quinze jours avant l'ouverture de la participation d'un avis dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, sa mise en

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

ligne sur le site internet de la ville et de l'Etablissement Public Territorial, ainsi qu'un affichage en mairie et sur le site du projet ;

- La rédaction, à l'issue de cette participation, d'une synthèse des observations et des propositions déposées par le public ;
- Dès la publication de la décision du Conseil territorial approuvant le dossier de création de la ZAC Lallier – Gare Trois communes, la publication de cette synthèse complétée de l'indication des observations et propositions dont il a été tenu compte, des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, des motifs de la décision, sera rendue publique par voie électronique sur le site internet de la ville et de l'Etablissement Public territorial et maintenus sur ces sites pendant une durée minimale de 3 mois.

**SOLLICITE** Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la participation publique.

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, Mme Bardelay, M.Wust, Mme.Luquet)

**ABSTENTION** : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

## 8 – ZAC « PAUL HOCHART » : BILAN DE LA CONCERTATION

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**EMET** un avis favorable sur l'approbation du bilan de la mise à disposition du dossier de réalisation de la ZAC « Entrée de Ville-Paul Hochart », complété de l'étude d'impact

**SOLLICITE** l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il approuve le bilan de la mise à disposition par voie électronique du dossier de réalisation de la ZAC « Entrée de Ville- Paul Hochart », complété de son étude d'impact.

**SOLLICITE** l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour la mise en ligne sur son site internet, pendant 3 mois, du bilan de la mise à disposition du dossier de réalisation la ZAC « Entrée de Ville-Paul Hochart », complété de l'étude d'impact

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, Mme Bardelay, M.Wust, Mme.Luquet)

**ABSTENTION** : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

#### **9 – ZAC « PAUL HOCHART » : APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**EMET** un avis favorable au dossier de réalisation de la ZAC « Entrée de ville – Paul Hochart » tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**SOLLICITE** l'Etablissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre pour qu'il approuve le dossier de réalisation de la ZAC « Entrée de Ville- Paul Hochart ».

Résultat des votes :

**POUR** : 36

**Contre**: 9 (opposition)

#### **10 – FONCIER : ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ AU 5, RUE DES TOURNELLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'acquisition par la commune d'un bien (maison de ville) situé 5 rue des Tournelles à L'Haÿ-les-Roses divisé en deux lots :

- Lot n° 1 consistant en un local au prix de 100 000€
- Lot n° 2 consistant en un appartement au prix de 460 000€

Soit un prix total de 569 900€ (560 000€ en prix principal et 9 900€ de frais de notaire),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

**DIT** que la somme sera inscrite au budget primitif 2021.

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

**ABSTENTION** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, Mme Bardelay, M.Wust, Mme.Luquet)

**11 – SAF'94 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE GESTION POUR LE PERIMETRE ENTREE DU CENTRE VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le compte rendu de gestion du SAF 94 pour le périmètre « entrée du centre-ville » tel qu'il est annexé à la présente délibération et qui présente un débit pour la commune de 11 454,79€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier et à mandater des sommes afférentes.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

**13 – CONVENTION DE PRESTATION 2020 A INTERVENIR AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le protocole d'accord fixant les modalités de prise en charge des vaccins dans les structures habilitées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents administratifs et financiers afférents.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

**14 – FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** qu'au titre de l'année 2020, le montant brut de la prime de fin d'année est fixé à 1 380 € pour les agents titulaires et stagiaires.

**DIT** que le calcul du montant attribué aux agents contractuels tiendra compte des cotisations légales soit un montant de 1 525€.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de la ville au chapitre 012, natures 64118, 64138, 64131, 6331, 6332, 6336, 6451, 6453 et 64832.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

## 15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	COMMENTAIRES
Adjoint administratif	42	41 (-1)	Modification d'un poste dans le cadre d'un projet de service à l'action sociale générant des fonctions d'encadrement intermédiaire
Rédacteur	17	18 (+1)	
Infirmière de classe supérieur	1	0(-1)	Départ à la retraite de l'infirmière sur un grade en voie d'extinction, nécessité de créer le poste sur un nouveau grade
Infirmière en soins généraux de classe normale	0	1(+1)	
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	6(-1)	Mise en adéquation avec le grade de recrutement suite à un départ en mutation
Adjoint du patrimoine	2	3(+1)	
Gardien-Brigadier	13	12(-1)	Transformation du grade en adéquation avec le grade d'un candidat venant de la police nationale amené à encadrer une brigade
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	2(+1)	
Médecin généraliste 22H	2	1(-1)	Transformation d'un poste de 22H en poste de 7H suite au départ d'un médecin et les disponibilités de son remplaçant
Médecin généraliste 7H	0	1(+1)	
Médecin généraliste 7H	1	0(-1)	Augmentation du nombre d'heures passant le poste de 7H à 15H pour compenser la diminution du poste de 22H
Médecin généraliste 15H	0	1(+1)	
Médecin généraliste 10H	1	0(-1)	Augmentation du nombre d'heures passant le poste de 10H à 17H pour compenser la diminution du poste de 22H
Médecin généraliste 17H	0	1(+1)	

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 012, articles 64111, 64112, 64118, 64131, 6331, 6332, 6336, 6451 et 6453.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

**Vœux : Laïcité**

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

**Confinement : Pour un traitement équitable entre les commerces de proximité et les grandes surfaces**

Résultat des votes :

**POUR** : 33

**ABSTENTION** : (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, Mme Bardelay, M.Wust, Mme.Luquet)

**Crise économique : Pour une égalité de traitement entre les jeunes demandeurs d'emploi et ceux de plus de 45 ans**

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

A 00H15, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Publication : 13/11/2020

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN



Maire de L'Hay-les-Roses  
Conseiller régional d'Île-de-France